

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Cotisations 2022

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 et du 7 avril 2022

E X P O S É

La Communauté de Communes verse, chaque année, des cotisations aux organismes dont elle est membre.

Par délibération en date du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de donner délégation au Bureau afin de procéder aux versements des cotisations, dans la limite des crédits inscrits au budget, approuvés par le Conseil Communautaire.

Pour l'année 2022, il vous est proposé d'approuver l'adhésion aux organismes figurant dans le tableau ci-dessous.

Cotisations 2022 :

Bénéficiaires	Montants 2022
TOURISME	
ADNTourisme	520,50 €
AUTRES	
AMF de Loire-Atlantique	2 941,57 €
Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne	6 894,30 €
CAUE de Loire-Atlantique	640,00 €

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'adhésion aux organismes mentionnés ci-dessus, pour l'année 2022,

- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 juin 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022

Communauté de Communes Ch.

Bureau communautaire du 30 juin 2022



Le Président,

Alain HUNAUT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU		X
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD	X	
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY		X
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET	X	
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN	X	
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	
M. Michel POUPART		X

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022



Le Président,

Alain HUNAUT